



Fan Club des Diables Rouges

VIDE-GRENIERS

Dimanche 22 septembre 2019

Stade Gaston Arbouin
114 avenue Robert Schumann
10000 TROYES

INSCRIPTION

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL.....

VILLE.....

TÉLÉPHONE.....

MAIL.....

PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

Carte nationale d'identité

Passeport

Permis de conduire

Numéro de la pièce :

Délivrée le : ... / ... / ...

Par la Préfecture de :

Ci-joint règlement de€ pour un emplacement pour une longueur de Mètres (10€ les 5mètres par multiple de 5) Libellé « Fan Club des Diables Rouges »

DÉCLARE

1

- Ne pas être commerçant.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés. (Art. L310-2 du code de commerce).
- Ne pas avoir déjà participé à deux autres vide-greniers au cours de l'année civile. (Art. R 321.9 du code pénal).
Les participants sont inscrits sur un registre par l'organisateur, qui a l'obligation de le transmettre au Préfet. (Art. R 310-9 du code de commerce et R 321-7 du code pénal).

Date : ... / ... / ... Signature :

Modalités de participation et inscription en page 2

MODALITÉS DE PARTICIPATION

1 L'inscription au vide-greniers est réservée aux particuliers. Elle est préalable et obligatoire. Elle est réalisée sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

2 Les participants s'engagent à accepter l'emplacement qui leur est attribué.

3 Le vide grenier débute à 8h00 et se termine à 18h00. Pour les besoins de leur installation, les participants pourront accéder à leur emplacement à partir de **7h00**, et pourra y laisser son véhicule sauf les camions (Trafic, boxer etc...) seront sur le parking après le déchargement.

4 Les participants sont seuls responsables de la provenance des objets vendus devant les autorités

5 Est prohibée la vente de produits soumise à réglementation : animaux, alimentation, armes à feu, médicaments...

6 Les participants sont responsables des dommages causés aux personnes, aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.

7 Ils déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur, l'association Fan Club des Diables Rouges, en cas de dommage subi par eux-mêmes ou leurs biens dans l'enceinte du vide grenier.

8 Les participants s'engagent à laisser les lieux qu'ils ont occupés propres, en parfait état, et à reprendre les biens non vendus.

9 L'association pourrait annuler le vide-greniers en cas de gros intempéries ou en raison d'une interdiction préfectorale.

10 les participants devront prendre connaissance du règlement qui sera affiche au pourtour de la buvette et à la restauration.

Dates d'inscriptions

Permanence :

Le jeudi 12 septembre 2019 de 17h00 à 20h00

Le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 20h00

2

Directement a la maison du stade (côté gauche)

Par envoi postal :

Remplissez la première feuille, joindre également le règlement et renvoyez le tout à l'adresse suivante :

Fan Club des Diables Rouges
3 rue Louis Hesselin
10600 VILLACERF

Fin des inscriptions jeudi 19 septembre 2019